

# Charte des paysages de la Route des Frontières

Nous \_\_\_\_\_ reconnaissons que :

- ↓ Le paysage fait partie intégrante de notre patrimoine et de notre mode de vie. Il est source de création et d'expression
- ↓ Le paysage est un bien commun de responsabilité individuelle et collective, sa protection et sa mise en valeur sont un enjeu de société
- ↓ La qualité du cadre de vie et la beauté de nos paysages constituent un facteur d'attraction tant pour les nouveaux résidents et les visiteurs que pour les entreprises
- ↓ La Route des Frontières est privilégiée par la diversité de ses paysages et de ses grands espaces naturels. Ces richesses sont un moteur économique incontestable de notre développement
- ↓ Il est urgent d'agir pour protéger la qualité et la diversité de nos paysages.

En conséquence, nous nous engageons à :

- ↓ Partager la responsabilité de mettre en valeur les paysages de la Route des Frontières
- ↓ Faire des paysages une préoccupation fondamentale dans nos actions
- ↓ Porter une attention particulière aux interventions pouvant nuire à la qualité de nos paysages
- ↓ Appuyer la Corporation touristique de la route des Frontières dans ses efforts de protection des paysages et d'embellissement de la Route des Frontières
- ↓ Voir à ce que la mise en valeur des paysages respecte les principes du développement durable.

Signatures : \_\_\_\_\_

Organisme

\_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Corporation touristique de la route des Frontières